

L'an deux mille vingt-six, le seize juillet, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales s'est réuni le conseil municipal de la commune de Bédénac.

Convocation du 8 juillet 2026

Présents :

LAPARLIÈRE Alain, ANDRÉ Christian, TABUTEAU Marylène, FRATY Frédéric, SARNAC Jérôme, ZAÏDI Houria, FINOT Stéphanie, CAUSSE Jacqueline, BLONDEAU Gabrielle, TABUTEAU Michel, MAZIERE Charlene, FANIEZ Sigrid, GUILLAUD Damien et COURTES Anne-Laure.

Absent :

ARCAY Thibaut, excusé

Procuration : Procuration d'ARCAY Thibaut à FRATY Frédéric.

Secrétaire de séance : COURTES Anne-Laure

Ouverture de séance : 20 H 34

Approbation du conseil municipal du 5 juin 2026 par le conseil municipal.

Avant de commencer, il est rappelé par M. le maire l'article 12 du règlement intérieur qui concerne la communication entre les membres du public et les membres du conseil qui est strictement interdite au cours du conseil municipal, sous quelque forme que ce soit, y compris par message sur bout de papier.

Mme ZAÏDI Houria précise qu'elle a signé et accepté le règlement intérieur et que donc, elle ne communiquera plus avec les personnes du public.

1/ Appel à manifestation d'intérêt

Le projet d'ouverture d'une carrière de kaolin sur la commune de Bédénac est relancé. En effet, un opérateur s'est proposé. Un appel à manifestation d'intérêt est donc lancé et prendra terme le 17 novembre 2026. Il s'agit d'un projet d'exploitation sur trente ans qui garantira la remise en état du site à la fin de l'exploitation. Afin de réaliser un suivi de ce projet, le conseil doit élire une commission spécifique composée de trois personnes.

Vote pour le lancement d'un AMI concernant l'occupation de la parcelle AX 63 qui appartient à la commune pour l'exploitation de kaolin : une abstention de Mme ZAÏDI Houria. Quatorze votes pour.

M. le maire propose une liste de trois noms pour la constitution d'une commission spécifique de suivi du projet, épaulée par le cabinet d'avocat de la commune :

- Mme COURTÈS Anne-Laure, présidente
- Mme CAUSSE Jacqueline
- Mme BLONDEAU Gabrielle.

M. TABUTEAU Michel se propose avec Mme ZAÏDI Houria pour la constitution d'une deuxième liste mais celle-ci doit être composée de trois noms et personne ne souhaite compléter cette liste.

Vote pour l'élection de la liste proposée par M. le maire :

Deux abstentions de Mme ZAÏDI Houria et M. GUILLAUD Damien.

Deux votes contre de Mme TABUTEAU Marylène et M. TABUTEAU Michel.

Onze votes pour.

La liste est élue.

2/ Création d'un poste d'adjoint technique

Pour remplacer Mme GUILLAUD Annie qui part à la retraite le 1er Septembre 2026, il est proposé au conseil la création d'un poste d'adjoint technique, poste qui sera pris par Mme MAZURIER Sabrina. Il s'agit d'un poste de 24,53 heures hebdomadaires annualisées. L'accueil des enfants le matin sera réalisé par les agents du service technique en alternance.

Vote : voté pour à l'unanimité.

3/ Modification du tableau des effectifs

Pour tenir compte du départ à la retraite de Mme GUILLAUD Annie qui sera remplacée par Mme MAZURIER Sabrina, le tableau des effectifs doit être modifié.

Vote : voté pour à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Contrôles des jeux municipaux pour enfants par l'APAVE, supervisés par M. ANDRÉ Christian, sur les sites de la Mouilloire à Chierzac, de la place de la guinguette au bourg, du parcours sportif et de l'école.
Globalement, le bilan est positif malgré de petites imperfections qui ont commencé à être corrigées par les agents municipaux. Concernant le site de la Mouilloire, un remplacement des jeux vieillissants sera à réfléchir.
- Toujours supervisées par M. ANDRÉ Christian. L'étude des sols pour la construction de nouveaux garages pour les locations attenantes à la salle des fêtes a été effectuée. Le terrain ne présente aucune difficulté mais un plan de bornage précis devra être fait par un géomètre compte tenu de la présence de la voie de chemin de fer.
- La campagne de stérilisation des chats errants, présentée par Mme FINOT Stéphanie et menée conjointement avec Mme COURTÈS Anne-Laure. Sept associations ont été contactées et le résultat de ces recherches a été présenté au conseil. Plusieurs solutions sont possibles mais il a été souligné que quelle que soit la procédure choisie la participation active des habitants de la commune sera nécessaire. Une campagne de sensibilisation est

prévue. Un rapport sera distribué à tous les membres du conseil afin qu'ils puissent se faire une opinion sur la solution la plus appropriée pour contenir cette prolifération féline, dans le respect du bien-être animal.

- LA POSTE a réalisé une étude du coût des agences postales depuis plusieurs années. Compte tenu de la faible fréquentation de l'agence postale de BÉDENAC, il a été décidé par la Poste sa fermeture fin janvier 2027. Pour maintenir ce service, il est envisagé de proposer les mêmes services au dépôt de pain « Au rendez-vous de Bédénac ». La présidente de l'association a été favorable à ce changement. Mme ANDRIEUX Anaïs agent de l'APC, dont le sens de l'accueil et le professionnalisme ont été soulignés, entrera en formation pour devenir secrétaire de mairie et remplacer à échéance la secrétaire actuelle quand elle partira à la retraite.
- Le projet d'aménagement des berges du Meudon a été présenté par Mme FANIEZ Sigrid et travaillé avec le *syndicat mixte de gestion des bassins versants de la Saye, du Galostre et du Lary*. Le projet comprend la restauration de la zone humide, la valorisation pédagogique et l'ouverture maîtrisée au public ainsi que l'aménagement d'un espace de stationnement intégré au site.
- Après insistance et relances de M. le maire auprès du département, le projet d'installation d'un feu récompense sur l'Avenue des pins a été validé. Un devis a été réalisé et des subventions vont être demandées. Malheureusement, aucune solution n'a été acceptée pour l'Avenue Anne d'Autriche.
- Le repas des aînés se tiendra le 10 janvier 2027 et le spectacle sera assuré par une nouvelle compagnie « Sandra et Éric ».
- Pour le projet de rénovation du pont du « Pas du Gua », dossier géré par Mme FANIEZ Sigrid, les représentants de la ville de Clérac et les services des pompiers, ce pont ne sera dédié qu'aux véhicules légers. En conséquence de quoi, les camions seront interdits à la circulation sur ce pont. Des aménagements de la voie seront effectués de part et d'autre du pont ainsi qu'une signalisation appropriée installée. De plus, une demande de subvention doit être faite.
- EDF a annoncé le déblocage d'une enveloppe de 40 millions d'euros pour subventionner des équipements pour rafraîchir les salles de classes dans les écoles, ventilateurs ou climatisations mobiles à hauteur de 400 € par appareil et dans la limite de 10 appareils par école. M. SARNAC Jérôme va superviser la demande de cette subvention pour les classes de l'école de Bédénac. Cette demande devra être faite avant le 30 septembre 2026.
- Par décision du Maire, une demande de subvention a été faite au patrimoine à hauteur de 25 % pour la rénovation de la toiture du lavoir.
- Intervention de M. TABUTEAU Michel à propos de l'accident de la RN 10 du 15 juillet 2026, qui a souligné la dangerosité de cet événement sans compter la gêne occasionnée aux habitants de la commune. Son caractère exceptionnel avec la fermeture totale du tronçon de route entre Saint Yzan de Soudiac et la station de Bédénac a provoqué la déviation totale de la circulation à travers notre commune et le manque de marquage au sol dû à la rénovation du revêtement de l'Avenue des Pins et de l'Avenue Anne d'Autriche, le manque de personnels de gendarmerie ou de la DIRA et le stationnement des poids lourds sur la place de la guinguette a fait du croisement entre l'Avenue des Pins et l'Avenue Anne d'Autriche et sur les petites routes autour des zones particulièrement accidentogènes. M. TABUTEAU Michel a souligné qu'il a lui-même supervisé pendant deux heures la circulation des

camions sur cette zone et déplore le manque d'action de la part des autres membres du conseils.

M. le Maire précise qu'il n'est pas de la responsabilité des membres du conseil de faire la circulation, car ils n'ont aucune compétence sur la voie publique. Leur responsabilité serait engagée en cas d'accident. Toutefois, les services de gendarmerie et la DIRA ont été contactés par M. le Maire mais ne sont pas déplacés sur la commune. Malheureusement, lors d'un accident sur la RN 10, les usagers sont déviés par la DIRA sans autre formalisme sur les communes limitrophes.

- M. TABUTEAU Michel propose une rôtissoire à balancelle à l'association « Au rendez-vous de Bédénac » pour la vente de poulets rôtis à son compte. Il demande si cet achat pourra être pris sur les subventions allouées par la mairie à l'association. Mais ces subventions ne peuvent couvrir que le fonctionnement général du dépôt de pain et pas l'investissement en nouveaux matériels pris par la Mairie.

Clôture de la séance 22 H 19.

Affiché le 22/07/2026

La secrétaire de séance



Le Maire

